



Circuit Normandie 2022 CSO Règlement / Cahier des charges

Mise en place d'un circuit de CSO sur le modèle du Grand National, visant à mettre en valeur les « Grand Prix Amateur » dans notre région.

- Règlement du circuit :

ARTICLE 1 :

Les participants sont des cavaliers de la région Normandie licenciés dans un club régional à J-1 de la clôture des engagements, exception faite pour les cavaliers licenciés à l'ACF ou la SHF à condition qu'ils soient domiciliés en Normandie.

Ils acquièrent un classement provisoire (qui déterminera les « pénalités » pour la finale), sur des épreuves qui se déroulent exclusivement sur le territoire régional, entre le 1 janvier 2022 et jusqu'au jour de la finale.

Ce circuit comporte trois catégories :

Catégorie Amateur Élite : sur les GP 125

Catégorie Amateur 1 : sur les GP 115

Catégorie Amateur 2 : sur les GP 105

Lors de la finale, un cavalier ne pourra participer à la finale qu'avec un seul cheval par catégorie et uniquement sur deux catégories successives.

ARTICLE 2 :

Le classement avant la finale se fera par addition des points obtenus par le cavalier sur tous les concours déclarés qualificatifs sur l'année 2022, auxquels il a participé dans sa catégorie selon le barème suivant :

15 pts pour le premier,

14 pour le second,

13 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 15ème avec 1 point.

Au-delà, le cavalier ne prend plus de points quel que soit son résultat et son classement.

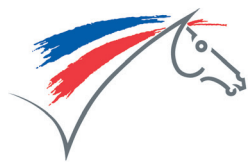
Tout cavalier ayant participé au moins une fois à une épreuve du Circuit Normandie se verra attribuer au moins un point. A partir de 3 points (3 participations), le cavalier est qualifié pour la finale.

Les concours du Circuit Normandie se verront attribués un coefficient 2 pour l'attribution des points au classement permanent FFE. Le championnat de Normandie CSO amateur est un support du Circuit Normandie, les cavaliers y participants acquièrent des points suivant leur classement et une participation.

Le nombre de points sera affiché régulièrement et il appartiendra à chaque cavalier de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier, le cas échéant, dans un délai de un mois après parution durant l'année et dans un délai de 5 jours après la dernière parution avant la finale.

Si un cavalier participe dans une épreuve qualificative avec plusieurs chevaux, seul le meilleur résultat est pris en compte. Le classement se fait par cavalier et non par couple.

Pour prétendre figurer au classement général, un cavalier devra avoir participé à au moins 3 étapes qu'importe le nombre de tour par étape (sauf justificatif médical du cavalier en cours de saison).



Circuit Normandie 2022 CSO Règlement / Cahier des charges

ARTICLE 3 (Epreuves qualificatives) :

I – Etapes

Tout organisateur d'une étape du Circuit Normandie peut inscrire des épreuves de son concours comme qualificatives de ce circuit, sous accord de la commission CSO et en respectant le nombre de participants par journée autorisé par la commission CSO, aux conditions suivantes :

- Chronométrage électronique ;
- Piste principale pour les épreuves du circuit soit un terrain de dimensions suffisantes (mini 80 x 40) et de bonne qualité ;
- Les épreuves Circuit Normandie doivent être programmées la même journée et à la suite.
- Niveau jury et chef de piste, minimum candidat national élite ;
- Engagement de l'organisateur d'adresser une copie des résultats au COREN, avec autorisation au COREN de présenter ces résultats sur son site sous la forme qui conviendra au COREN ;
- Choisir une seule épreuve par catégorie amateur et par concours et l'annoncer dans l'avant programme FFE par la mention « qualificative pour le Circuit Normandie » ;
- **Respecter les règles d'utilisation du kit de communication COREN ;**
- **Accepter et accueillir l'exclusivité des partenaires du circuit sur l'étape** (sauf non concurrence des partenaires de l'organisateur présents) ;
- Accepter les montants des dotations par épreuve suivants :

GP125: 1200€

GP115: 800€

GP105: 500€

Les montants des dotations doivent être respectés à minima, l'organisateur peut en prévoir une supérieure. Le tarif des engagements est libre mais il doit être inférieur ou égal à 4 % de la dotation pour le GP 125 ;

I – Etapes supports

Les étapes supports sont organisées dans le cadre d'une autre compétition (Championnat de Normandie, Grand National). Les cavaliers participants acquièrent leurs points pour le classement du Circuit mais la communication est accès sur la compétition principale. Les conditions reste similaires à l'article 3-I exepté :

- **Accueillir l'exclusivité des partenaires du circuit sur l'étape** (sauf non concurrence des partenaires de l'organisateur présents) ; point pouvant être discuté avec l'organisateur.

ARTICLE 4 (Finale du circuit) :

Chaque cavalier se verra attribuer des points de « pénalités » en fonction de son classement avant la finale afin de récompenser l'assiduité au circuit.

Exemple :

0 pt pour les 3 premiers,

1 pt jusqu'au 10e,

2 pts jusqu'au 20e, etc.

Jusque 4 pts maximum.

Les compteurs sont remis à zéro pour la finale hormis les points de « pénalités ».

La finale se déroule sur 2 épreuves : une épreuve au barème C (type chasse), le samedi et une épreuve au barème A au chrono avec barrage le dimanche.

Tous les cavaliers ayant participé à la 1ère épreuve (samedi) sont qualifiés pour la 2ème épreuve (dimanche).



Circuit Normandie 2022 CSO

Règlement / Cahier des charges

Au terme de l'épreuve au barème C, le 1er aura 0 point, les points des suivants correspondront au meilleur temps- le temps du concurrent / 2.

Pour le classement final, s'ajoutent ensuite les points de la manche 1 du dimanche. Les cavaliers qualifiés pour le barrage de l'épreuve du dimanche peuvent y participer pour le classement de l'épreuve. Les points de ce barrage ne seront pas pris au compte dans le classement final du Circuit.

Sera déclaré champion du Circuit Normandie le cavalier totalisant le moins de points au total des 2 épreuves et des points de «pénalités».

Le cavalier doit obligatoirement prendre le départ des épreuves de la finale avec son cheval de circuit en premier sous peine de disqualification.

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonnés se voient attribuer 20 points de pénalité, ajoutés au plus mauvais score de l'épreuve.

Les cavaliers ayant deux chevaux d'engagés dans des épreuves de la finale doivent sélectionner leur monture pour le Circuit avant le début de la première épreuve du samedi et l'annoncer au jury avant la reconnaissance.

Les engagements terrains sont interdits sur la finale.

Le week-end de la finale, la piste principale est réservée aux épreuves du Circuit Normandie.

La structure accueillant l'organisation d'une étape du Circuit Normandie quelle que soit la discipline ou le niveau s'engage à :

- **Le week-end de la finale, la piste principale est réservée aux épreuves du Circuit Normandie.**
- **Prévoir un speaker de qualité suivant la liste fournie par le COREN**
- **Prévoir, à la demande du COREN, une réunion avec le speaker du concours, le Président de jury et l'organisateur pour préparer et briefer les équipes sur la communication de l'étape et/ou de la finale.**
- Valoriser l'image du Comité Régional d'Équitation de Normandie et à ne pas nuire à l'image de ce dernier et à celle de la FFE.
- Respecter les actions suivantes :

I – Visibilité du COREN :

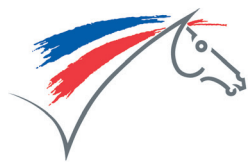
- **Mise en place des banderoles COREN fournies visibles du public et des medias. Ces banderoles doivent être dans le champ des objectifs.**
- **Annonce speaker : « Etape du Circuit Normandie 2020 organisé par XXXX sous l'égide du Comité Régional d'Équitation de Normandie ». Lecture minimale, deux par heures.**
- **Présence du logo du COREN ou du circuit sur tous les documents officiels (Start-list, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...) & supports de communication (site Internet, affiche...).**

A/ Remise des Prix lors de la finale du circuit :

Les Remises des Prix doivent se dérouler suivant un protocole précis (Annexe I) :

- Présence d'une banderole COREN dans le champ des objectifs.
- Annonce speaker.

Exemple : « Le trophée est offert par le Comité Régional d'Équitation de Normandie et ses sponsors ...»



Circuit Normandie 2022 CSO Cahier des charges

B/ Divers

- Un(des) représentant(s) du COREN doit être nourri(s) et reçu(s) dans les meilleures conditions.
- Le Circuit Normandie est l'évènement principal du concours, la communication et les horaires des épreuves dans le concours devront être faites en concertation avec le COREN.
- Un ou plusieurs emplacements devront être prévus pour les banderoles du COREN et sponsors.
- Des photos libres de droit montrant la visibilité du COREN devront être envoyées au responsable de la communication du COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve.
- Un bref compte rendu du concours devra être envoyé au responsable de la commission de la discipline, ainsi qu'au COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve. Il faut y joindre les résultats des épreuves ainsi que les podiums.
- **Pour la finale, l'organisateur doit bloquer des places (une vingtaine) pour permettre aux cavaliers qualifiés pour la finale de s'engager OU réserver les 15 places invitées pour les cavaliers finalistes au tarif normal de l'engagement.**

C/ Contrepartie

- Le COREN s'engage à remettre par mail dans un délai de 8 jours ouvrés après acceptation de la candidature, le logo du COREN et du Circuit Normandie en format .JPG et .ESP.
- **Le logo du COREN ou/ et du Circuit Normandie du circuit doit être utilisé sur tous les documents officiels précités en préambule de l'article I.**
- Toute autre utilisation du logo du COREN ou/et du Circuit Normandie ne peut se faire sans autorisation du dit organisme.
- L'utilisation du logo du COREN ne peut être faite en dehors de l'évènement.
- Le comité d'organisation pourra venir récupérer au COREN au lendemain de la date de clôture par la FFE les flots et récompenses listées en article IV.

II– Aspect financier :

La totalité des frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur, à l'exception de la quote-part sur les engagements qui est réservée comme pour les autres concours, à l'organisateur qui doit être affilié à la FFE. En aucun cas, le COREN ne peut prétendre au versement de tout ou partie des recettes du concours, tout comme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du COREN.

III– Partenariat :

Les partenaires du COREN doivent disposer de plusieurs espaces nus de 1 m2. L'organisateur accepte en candidatant d'accueillir en exclusivité les partenaires du Circuit Normandie et ne devra pas conclure de partenariat concurrentiel sur leur étape. Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat complémentaires, après avis du COREN.

IV– Apport du COREN :

- Pour les étapes :

L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés selon les dispositions du règlement des concours.



Circuit Normandie 2022 CSO Cahier des charges

- Pour la finale :

Le COREN s'engage à remettre des lots à l'organisateur de la finale du Circuit Normandie au lendemain de la clôture des engagements (à récupérer au COREN) comme suit :

- Une coupe,
- Des plaques pour les 8 premiers,
- Des flots pour les 8 premiers,
- Des lots pour les 8 premiers,

V– Réunion

Le COREN se réserve le droit d'organiser une réunion avec tous les organisateurs des différents Championnats et les présidents de commissions des différentes disciplines. La présence à cette réunion est obligatoire.

VI– Remise des prix et lots :

Les lots, coupes, plaques et flots sont fournis par le COREN comme décrit dans l'article IV. L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux complémentaires pour tous les concurrents classés.

VII– Environnement :

Chaque étape du Circuit Normandie est aussi l'occasion de se retrouver et de faire la fête, l'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, accessible à tous les budgets. Cela implique aussi une bonne organisation générale qui ne conduise pas à des horaires impossibles.

VIII– Sanctions :

A/ A priori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit d'annuler la compétition et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

B/ A posteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.

VIX– Contraintes exceptionnelles :

En cas de contrainte réglementaire impérieuse imprévisible au moment de la candidature, le COREN s'engage à en informer l'organisateur dans les plus brefs délais et l'organisateur s'engage à en respecter les conditions.

Lu et approuvé le